Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-06 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET ÉTABLISSANT UN TARIF DE COMPENSATION POUR L'USAGE DE L'EAU

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Paul Chandonnet à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le Règlement 2021-01 modifiant le Règlement. 2016-06 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau.

L'objet de ce règlement est d'ajouter les frais d'ingénierie requis lors d'un branchement suite à la modification de la loi no. 29 modifiant le Code des professions, dont celui des ingénieurs.

Le projet de règlement, qui a été déposé lors de la séance du 11 janvier 2021.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaksoutains.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 12e jour du mois de janvier 2021.

Émilie Petitclerc

Émilie Petitclerc

Directrice générale et secrétaire-trésorière